

# Soudage + sûr : une aide financière pour prévenir les risques du soudage à l'arc

23 décembre 2020

Pour protéger la santé des salariés ayant des activités de constructions métalliques, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose aux entreprises de moins de 50 salariés la subvention Soudage + sûr. Objectif : diminuer l'exposition des salariés à des particules submicroniques et à des gaz contenus dans les fumées.

---

## RISQUES PROFESSIONNELS CONCERNÉS

Le soudage à l'arc est un procédé de fabrication largement utilisé, en particulier dans les activités de constructions métalliques. Il expose les salariés à des particules submicroniques et des gaz contenus dans les fumées dont les effets sur la santé sont délétères (atteinte neurologique et sur le système broncho pulmonaire). C'est pourquoi les fumées de soudage à l'arc sont classées par le Centre international de recherche sur le cancer comme "cancérogènes avérés pour l'homme" (CIRC1 depuis 2017).

---

## ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Cette subvention est destinée à toutes les entreprises de 1 à 49 salariés, exerçant une activité de soudage à l'arc ou de formation d'opérations de soudage à l'arc, dépendant du régime général.

---

## LE MONTANT DE LA SUBVENTION ET LES ÉQUIPEMENTS FINANCÉS

«Soudage + sûr», est une subvention d'un montant de 50% de l'investissement hors taxes, plafonnée à 25 000 euros, pour aider les entreprises à s'équiper en matériels :

Plusieurs équipements peuvent être financés :

- des installations de captage localisé : torches aspirantes TIG, torches aspirantes MIG-MAG, dossierets aspirants, gabarits aspirants, bras aspirants, tables aspirantes, cabines, enceintes pour le soudage robotisé ;
- des réseaux ou groupes aspirants avec rejet des fumées à l'extérieur ;
- des installations pour l'introduction mécanique d'air réchauffé en période froide en compensation des débits extraits.

En option et uniquement en complément du financement d'installations de captage localisé :

- les dispositifs d'aide à la manipulation des équipements et de mise en position des pièces : équilibreurs, potences, supports dévidoirs, vireurs (50 % du montant hors taxes) ;
- les postes de soudage de nouvelle conception à gestion numérique de l'arc (20% du montant hors taxes) ;
- l'extraction mécanique de la ventilation générale (20% du montant hors taxes) ;
- les masques à adduction d'air et les cagoules ventilées (20% du montant hors taxes) ;

---

## LES ÉTAPES À SUIVRE POUR RÉSERVER VOTRE SUBVENTION

Toute demande de Subvention Prévention TPE peut être faite en ligne.

Étape 1 : réservez votre subvention en ligne, sur [net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr)

Étape 2 : attendez la confirmation de votre réservation

Étape 3 : envoyez vos pièces justificatives

Étape 4 : constatez le versement de l'aide sur votre compte bancaire

---

## Documents utiles

[Dossier d'information et de réservation Soudage + sûr](#)

[Formulaire - PDF, 698.09 Ko](#)

[Cahier des charges Soudage + sûr](#)

[Formulaire - PDF, 616.25 Ko](#)

[Conditions d'attribution de la Subvention Prévention TPE « Soudage + sûr »](#)

[Formulaire - PDF, 732.61 Ko](#)

[Formulaire de réservation / demande de subvention TPE « Soudage + sûr »](#)

[Formulaire - PDF, 66.23 Ko](#)

Cet article vous a-t-il été utile ?

OUI

NON